

ARRÊTÉ N°26.226

**PRONONÇANT LA FERMETURE DE STRUCTURES SPORTIVES EN
RAISON DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES**

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L2144_3, L2212_2 et L2122_21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des structures sportives des usagers ainsi que les agents y afférents ;

Considérant qu'en raison des conditions météorologiques, le département de l'Essonne est placé en vigilance orange « fortes chaleurs et canicule » ;

A R R Ê T É :

Article 1- Les installations sportives communales suivantes seront fermées aux activités sportives à compter du vendredi 19 juin 2026 à 18h00 et jusqu'au mardi 23 juin 2026 à 18 h 00 :

- Complexe Georges Brassens, 1 rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Stade Sébastien Haller, 1 rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Complexe Joseph Mahmoud, 1 rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Gymnase Auguste Delaune, 59 rue de la Côte d'or, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Gymnase des Bergeries, 30 rue Gaston Grinbaum, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Gymnase Pardoux, 34 rue du Docteur Charolais, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Gymnase Baquet, 116 rue du Potager, 91270 Vigneux-sur-Seine.
- Structures sportives extérieures ouvertes à l'usage direct du public (City Stades, atelier santé bien être Clos de la Régale....), 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Directeur des services,
- La Police municipale,
- Conseiller municipal délégué aux sports,
- Adjointe au maire déléguée à la Vie associative.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché au sein des structures sportives de la Commune.

Fait à Vigneux-sur-Seine le 19 juin 2026

Le Maire
Thomas CHAZAL

